

**AM2026\_052**

## **ARRÊTÉ** **PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CCAS**

Le Maire de Saint Julien des Landes (85)

Vu le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et notamment l'article L. 123-6, et R. 123-12 et R. 123-13 ;

Vu la délibération n°D2026\_04\_02\_05 du Conseil Municipal en date du 2 avril 2026 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. ;

Considérant qu'aucune proposition n'a été faite par les associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par l'Union départementale des associations familiales, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées.

### **ARRÊTE**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Saint Julien des Landes :

Au titre de l'UDAF :

Madame Corine RENAUD domiciliée 33 le Grand Moulin 85150 ST JULIEN DES LANDES

Au titre des associations de retraités et personnes âgées du département : Madame Josiane DANIGO domiciliée 30 rue de Lande d'Homme Les Séniories C2 85150 ST JULIEN DES LANDES

Au titre des associations de personnes handicapées du département :

Monsieur Guy MORNET domicilié 10 rue Jean Yole 85150 ST JULIEN DES LANDES

Au titre de leur participation à des actions de prévention, d'animation ou de développement social-menées dans la commune :

Madame Chantal GUERINEAU domiciliée 7 les Mocquillons 85150 ST JULIEN DES LANDES

#### **Article 2**

La Directrice des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet et dont une ampliation sera remise à chaque membre intéressé.

Fait à St-Julien-des-Landes, le 6 Mai 2026

Mme Le Maire, Nadia REMAUD